

LE MESSENGER DU PRINTEMPS...

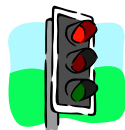
LE MESSENGER DU PRINTEMPS

AVRIL 2008

INVITATION

Une fois l'an, les membres sont conviés à recevoir les rapports annuels de l'Association et à venir rencontrer et choisir les administrateurs. C'est très bientôt que nous vous attendons à cette rencontre annuelle.

Le lundi 12 mai au Centre Raymond-Blais à 19h30!



6, rue Olympique
Lévis



- **SOMMAIRE**
- *Invitation*
- *Une réalisation ACEF et AQDR...*
- *Nouveaux Horizons pour les aînés...*
- *Une résidence privée avec services?...*
- *L'AQDR, le RQCAA et le MFA...*
- *15 juin 2008...*
- *Matière à réflexion*
- *Spécial Résidence privée avec services pour personnes âgées.*

UNE RÉALISATION ACEF ET AQDR..

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud et L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Lévis-Rive-Sud, ont, dans le cadre d'un projet financé par le Secrétariat aux aînés, examiné les besoins de formation des

aînés vivant en résidence privée avec services, en ce qui concerne les questions liées au bail. Madame Claudine Lauzé, responsable des services aux locataires de l'ACEF a pu, après plusieurs mois de travail rigoureux, préparer une formation spécifique qui a pu être offerte aux aînés réunis en

petits groupes. Les résultats sont intéressants et ont permis aux participants de mieux connaître leurs droits et obligations ainsi que les outils à leur disposition. Pour en savoir plus ou recevoir la formation:

835-6633

1 877 835-6633



NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS...

Le projet, *Illustration des droits des aînés : une participation intergénérationnelle* vise, entre autres, à réduire le fossé entre les générations en montrant que les droits de chacun (aînés, adultes, jeunes) ne sont pas incompatibles entre eux. Le projet comprendra, entre autres, l'organisation d'un Forum/expo intergénérationnel sur les droits des aînés comprenant une innova-

tion importante au niveau de l'inscription. En effet, pour pouvoir participer à ce Forum (monétairement gratuit), toute personne devra fournir un élément (un item) sur la problématique des droits des aînés. Par exemple, une photo, le texte d'une chanson, une caricature, un dessin, un poème, un fait vécu, etc. ... décrivant une situation positive ou négative touchant les droits des aînés. Les résultats de cette activité devraient profiter aux

aînés et à la population en général de la région de Lévis.

Surveillez les publicités dans les journaux locaux. Nous vous invitons à participer à cette activité qui réunira des participants de toutes les générations. Ce sera une occasion formidable de tisser des liens entre générations. En visitant notre site web vous obtiendrez les informations au fur et à mesure qu'elles seront disponibles...

UNE RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SERVICES?

Après avoir fait le tour de la question...

Avoir mûrement réfléchi ...

Vous en venez à conclure que vos besoins de sécurité seraient comblés par une vie en résidence pour personnes retraitées? Il se peut que ce soit là pour vous, la meilleure option.

Vous avez donc pris la décision de vous mettre à la recherche de votre nouveau milieu de vie.

Laissez-nous vous proposer quelques outils, afin de faire d'abord une première évaluation de vos besoins, des services disponibles et de vos capacités financières. Vous pouvez demander une copie de « La grille d'évaluation d'une résidence » soit à l'ACEF Rive-Sud ou à l'AQDR Lévis Rive-Sud.

Par la suite, visitez le site web du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) à l'adresse suivante: www.msss.gouv.qc.ca. Dans le plan du site choisissez « registre des résidences pour personnes âgées ». Un moteur de recherche vous permettra de consulter la fiche détaillée de chaque résidence sur le territoire choisi. Vous saurez par exemple: s'il y a des services infirmiers dispensés par un(e) professionnel(le) licencié(e). Vous aurez déjà une première partie des renseignements généraux en main. Vous saurez aussi si la résidence en question a obtenu sa Certification.

Un premier appel vous permettra de vous informer sur les coûts des loyers et vous indiquera si la résidence convoitée convient à votre budget. Vous seriez avisé également d'examiner les différents programmes d'aide au logement afin de vérifier votre admissibilité et vérifier comment le crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée pourra vous aider. **(voir encart spécial: Résidence privée avec services pour personnes âgées)**

Il est important de bien se rappeler que les services dont vous avez besoin maintenant risquent de changer au fil du temps et en conséquence les coûts des loyers varieront. De plus les augmentations de loyer fréquentes font en sorte que les coûts croissent souvent plus rapidement que les revenus de retraite. La prévoyance évitera bien des regrets...



L'AQDR, LE RQCAA, LE MFA...

« Suite à la conférence de presse tenue par la ministre responsable des aînés le 19 mars 2008, c'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons officiellement que l'AQDR, le RQCAA et le ministère de la famille et des aînés (MFA) travaillent en partenariat et en collaboration un projet de trois ans sur la thématique de l'abus envers les aînés... Nous voulons créer une Trousse concernant les abus chez les personnes âgées pour les administrations locales et les intervenants touchant trois problématiques : le dépistage, la prévention, l'intervention. Sous la forme d'une **trousse bilingue** présentant des outils : de référence, d'information, de formation Ayant comme objectif de faire connaître les "bonnes pratiques" lorsqu'il est question d'abus que ce soit des initiatives faites sur le plan du dépistage, de la prévention ou encore de l'intervention, nous voulons recueillir l'information, la traiter et la **diffuser partout à travers le Québec** »...

Source: www.rqcaa.org (Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés)

La Section Lévis-Rive-Sud de l'AQDR depuis maintenant cinq ans, est très active en matière de lutte aux abus envers les aînés. Cette annonce faite par Mme Marguerite Blais nous assure de pouvoir continuer de développer nos savoirs, mais aussi de pouvoir les partager, pour le mieux —être des aînés. En complément de la nouvelle qui précède, nous vous annonçons que le programme « Du Cœur à l'action pour les aînés du Québec » nous permet la réalisation du projet:

« Gens d'action demandés ! » Pour que l'abus cesse, une fois pour toutes...

Ainsi, la tenue d'un forum réunissant les principaux acteurs du domaine public et communautaire intéressés et en contact direct avec la population âgée du **territoire du Grand Littoral** est prévue pour l'automne à Lévis. Nous visons par ce projet: à sensibiliser les différents organismes du milieu en les informant et les outillant afin de contrer l'abus et la négligence envers les personnes vulnérables et à favoriser la concertation des organismes en vue de développer localement de nouveaux services (ex. promotion, prévention, référence et/ou accompagnement). À suivre...



15 juin 2008

Plus de 150 000 aînés sont victimes d'abus chaque année au Québec.

De ce nombre, 42 000 seraient exploités financièrement, 40 000 subiraient de la violence psychologique, 25 000 seraient assujettis à la violence physique et 3000 seraient violentés sexuellement.

Le 15 juin est la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées.



Comment cette journée a-t-elle été créée? L'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA) a lancé cette journée pour donner suite au Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies, adopté à Madrid en avril 2002. Ce plan d'action reconnaît notamment l'importance de contrer et de prévenir les abus et la négligence envers les personnes âgées. Il rappelle également que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. En ce 15 juin 2008, rappelons-nous de tous ceux et celles qui sont victimes d'abus de toutes sortes, mais plus encore, promettons-nous de ne plus fermer les yeux et d'être pour ces personnes vulnérables des ami(e)s sur qui elles peuvent compter pour que les abus cessent...une fois pour toutes...

AQDR LÉVIS-RIVE-SUD

CASIER POSTAL 61032
LÉVIS (QUÉBEC)
G6V 8X3

Téléphone : 418-835-9061

Télécopie : 418-835-2381

Messagerie : aqdrlevis@bellnet.ca

Site web:

www.aqdr-levis.org



COMITÉ DE RÉDACTION:

MARTINE GAGNON

CHARLES CASTONGUAY

Matière à réflexion:

« Le témoignage d'une aînée à l'occasion de notre passage à Val-d'Or m'a profondément touchée : « Quand je passe, personne ne me regarde, quand je parle, personne ne m'écoute, je suis invisible. » Ces paroles illustrent bien le sentiment partagé par plusieurs sur la valeur qu'on accorde aux personnes aînées. Ce regard, c'est le nôtre, comme collectivité. C'est notre façon d'agir envers les personnes aînées dans la rue, dans les boutiques, dans les restaurants, dans les centres médicaux, dans les hôpitaux, dans l'autobus, partout! En ce sens, je pense que nous pouvons tous, à notre façon, être des agents de changement et contribuer à transformer le regard que l'on pose sur les personnes aînées. » Marguerite Blais.

Extrait du « Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés »: **Préparons l'avenir avec nos aînés.**

Pour se procurer une copie:

Ministère de la Famille et des Aînés

425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Numéros de téléphone :

Région de Québec : 418 643-4721

Ailleurs au Québec : 1 888 643-4721



Clin d'œil!



Nous sommes prêtes pour le soleil et la douceur de l'été... et vous?

Citation

*Renoncer à sa
liberté, c'est
renoncer à sa
qualité d'homme,
aux droits de
l'humanité,
même à ses de-
voirs.*

Jean-Jacques Rousseau

Spécial

Résidence privée avec services pour personnes âgées.

L'allocation-logement

Si payer votre loyer est un casse-tête,

Si vous avez plus de 55 ans,

Si vous avez un faible revenu,

Il se peut que vous soyez admissible à l'allocation-logement. Par exemple, si vous êtes une personne seule, que votre loyer coûte plus de 308\$ par mois et que vos revenus annuels sont inférieurs à 16 480\$, vous pourriez avoir droit à une aide financière mensuelle ne dépassant pas 80\$.

Vous pouvez vous inscrire en tout temps au cours de l'année. En communiquant avec Revenu Québec au 418-659-6299, faites la demande du formulaire *Demande d'allocation-logement*. Il ne vous restera qu'à le remplir, et le retourner Revenu-Québec.

Vous voulez plus de renseignements? Rendez vous au bureau de Service-Québec le plus près de chez vous:



Lévis - Centre régional de services

44, route du Président-Kennedy (SAAQ)

Lévis (Québec) G6V 6C5

Heures d'ouverture:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi de 9 h à 16 h 30

Il est temps de renouveler votre bail et vous avez besoin d'aide...

Vous avez accès à des services d'aide gratuits et vous (ou votre famille) avez, en tout le temps, le droit de vous faire accompagner par la personne de votre choix dans la gestion de vos affaires. Sont disponibles pour vous:



Un ou une membre de votre comité de résident,



La responsable du service d'aide aux locataires de l'ACEF Rive-Sud: 835-6633#225



L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

LE CRÉDIT D'IMPÔT

POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE. (Budget 2008-2009)

QUELQUES FAITS...extraits de: <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2008-2009/fr/documents/pdf/PlanBudgetaire.pdf>

Une hausse de 25 % à 30 % du taux du crédit d'impôt et une simplification majeure du calcul de la dépense admissible pour les personnes âgées habitant en résidence pour personnes âgées est annoncée. Une réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu familial excédant 50 000 \$, afin de concentrer l'aide financière sur les personnes âgées qui en ont le plus besoin. Ces modifications s'appliqueront à compter de l'année d'imposition 2008.

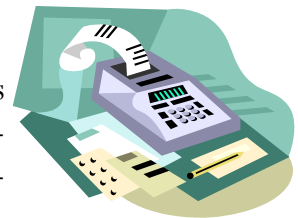
Les modifications au crédit d'impôt comportent plusieurs avantages, notamment : une simplification majeure qui facilitera l'obtention du crédit d'impôt pour les personnes âgées, en plus **d'alléger la tâche des propriétaires de résidence**; une **réduction des frais d'administration** que supportent les personnes âgées. **L'ensemble 78 000 bénéficiaires vivant en résidence pour personnes âgées profiteront d'un gain moyen de 384 \$.**

Le loyer considéré aux fins du calcul sera la somme du loyer du logement indiqué au bail et du loyer supplémentaire au bail pour des services particuliers. **Aucun calcul à effectuer par les personnes âgées ni par les propriétaires de résidence.** Ainsi, les personnes âgées en résidence pour personnes âgées indiqueront sur un formulaire prescrit si elles bénéficient ou non de chacun des cinq services suivants dans leur résidence : 1) service alimentaire; 2) service de soins infirmiers; 3) service d'entretien ménager; 4) service de buanderie; 5) service de soins personnels.

La grande majorité des personnes âgées qui reçoivent actuellement le crédit d'impôt est avantagée par les modifications annoncées dans ce budget, notamment en raison de la hausse du taux du crédit d'impôt de 25 % à 30 %. Toutefois, **dans certains cas, le crédit d'impôt sera moins élevé** que le montant versé par anticipation en 2007. Par exemple, cela pourrait être le cas si le montant versé par anticipation était trop élevé en raison de la difficulté d'évaluer les dépenses admissibles pour les gestionnaires de résidence. Afin d'éviter de pénaliser les personnes âgées, le Budget 2008-2009 prévoit un **Programme transitoire de compensation financière** pour les personnes âgées vivant en résidence ou en logement locatif. Ce programme compensera les aînés qui subissent une baisse du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée, par rapport aux montants versés par anticipation depuis l'année d'imposition 2007. Le montant de la compensation financière sera déterminé par Revenu Québec et versé par anticipation afin d'éviter que la personne âgée subisse en cours d'année une baisse de l'aide financière.

Nous vous rappelons que:

Revenu Québec s'affaire à préparer les documents dont vous aurez besoin, ils vous seront acheminés par courrier. L'AQDR et votre comité de résidents seront disponibles pour toute question concernant ces nouveautés dès que toutes les informations seront disponibles.



(Collaboration spéciale: merci à M. Charles Castonguay, comité des résidents, Seigneurie de Levy)